

Communiqué de presse

18 mars 2024

Aménagement du territoire

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES :

SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE DE SAINT-VIT (DOUBS) ; ENTRE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, LA COMMUNE DE SAINT-VIT ET GRAND BESANCON MÉTROPOLE

Mardi 19 mars 2024 à 15 heures à Saint-Vit (Doubs)

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, ainsi qu'un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre du dispositif « Centralités rurales en région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€, votée par les élus régionaux pour la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes ;
- Maintenir les services pour les habitants et le bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à cinq ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation.

La Région accompagne, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a approuvé les **conventions de 105 communes**.

La commune de Saint-Vit (4 874 habitants) est incluse dans Grand Besançon Métropole et se situe à la limite du département du Jura (distante de 15 km de Besançon et 26 km de Dole). Elle est, par ailleurs, intégrée au périmètre « Action Cœur de Ville » de la ville de Besançon.

Sa stratégie de revitalisation, élaborée par l'AUDAB en 2023 et finalisée en janvier 2024, **la rend éligible à l'enveloppe « Centralités rurales en région » de 500 000 €**, destinée à financer ses projets.

La stratégie de la ville se décline en quatre axes :

Axe 1 : Renforcer et requalifier le centre-ville ;

Axe 2 : « Rééquilibrer » la commune par un prolongement urbain au Nord de la voie ferrée ;

Axe 3 : Structurer le « pôle gare » et encourager les mobilités durables ;

Axe 4 : Valoriser le cadre de vie en lien avec les composantes patrimoniales et environnementales du territoire.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Saint-Vit et Grand Besançon Métropole signeront :

Mardi 19 mars 2024 à 15 heures à Saint-Vit (Doubs)

3 place de la mairie - Salle du conseil municipal

la convention « Centralités rurales en région » de la commune de Saint-Vit

en présence d'Éric Houlley, vice-président de la Région

en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels

La presse est invitée à cette signature

CONTACTS PRESSE

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08